

Droits apres accident travail imputable au service

Par clopiclopa, le 27/08/2013 à 18:12

bonjour, je suis en arret accident travail imputable au service depuis septembre2012, consolidation reconnue avec sequelle cote casse et vertebre cassee 12, avec incapacite partielle et permanente non dite, je ne sais que faire suis agent entretien 6h par jour, et suite a mon accident douleurs persistentes dos et cervicales dues aux tassements suite chute, ne peut porter poids sinon douleurs, démarche tordue et difficile;;;;mon medecin ne pense pas me faire reprendre,,,,,quels vont etre mes droits;;; consequencses salaires, carriere je n ai que 57 ans;;;dois je aller vers invalidité? reprise avec difficultés;;;;et mon salaire va t il suivre, jusqu a present plein salaire grace a Accident travail reconnu mais apres un an? ma collectivité ne sait pas me renseigner alors que faire merci bcp de votre aide